



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la recherche, de la réglementation
et de la coordination des contrôles
Bureau de la réglementation alimentaire et des
biotechnologies
 Adresse : 251, rue de Vaugirard
 75 732 PARIS CEDEX 15
 Dossier suivi par : Caroline Quinio
 Tél. : 01.49.55.84.00

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDRRCC/N2007-8319
Date: 24 décembre 2007

Date de mise en application : Immédiate

Abroge et remplace : Note de service DGAL/SDRRCC/N2005-8151 du 30-05-05

Date limite de réponse : 1^{er} février 2009

Nombre d'annexes : 0

Degré et période de confidentialité : Protocole de diffusion

Objet : Rectificatif de la liste des laboratoires recherchant des métaux lourds dans les plans de contrôle résidus chimiques des poissons d'élevage, du gibier sauvage, du lapin, des volailles et des animaux de boucherie

Références : Règlement 1881/2006, Directive 96/23

Mots-clefs : liste des laboratoires, métaux lourds.

Résumé : La présente note rectifie les listes de laboratoires recherchant des métaux lourds dans le cadre des plans de contrôle de la directive 96/23 : suppression du LDA 69. L'information relative à la fermeture du LDA 69 nous est parvenue postérieurement à la publication des notes de services relatives aux plans de contrôle concernés.

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - DDSV - DDSV-R	Pour information : - Préfets - DRAF/DDAF - DGCCRF, DGS, DPPR, DPMA - IGVR - BNEVP - ENSV - INFOMA - AFSSA, InVS - AFSSA LERQAP

Je vous demande de bien vouloir supprimer le laboratoire départemental d'analyse (L.D.A) du département du Rhône (69) des listes des laboratoires recherchant des métaux lourds dans les plans de contrôle des résidus chimiques établis par les notes de service suivantes :

- DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2007-8290 du 06/12/2007 (poissons d'élevage)
- DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2007-8291 du 06/12/2007 (gibier sauvage)
- DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2007-8293 du 06/12/2007 (lapin)
- DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2007-8296 du 06/12/2007 (volailles)
- DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2007-8297 du 06/12/2007 (animaux de boucherie).

La référence au LDA 66, ajoutée par la note de service DGAL/SDRRCC/N2005-8151 abrogée par la présente note, est bien maintenue dans les listes des laboratoires recherchant des métaux lourds dans les mêmes plans de contrôle.

La sous-directrice de la réglementation, de la
recherche et de la coordination des contrôles

Sophie BOUYER